

# Mairie de Mirabel aux Baronnie

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal</b>
<b>Séance du lundi 10 juillet à 18 h 30</b>

*Présidence* : Christian CORNILLAC, Maire.

*Secrétaire de séance* : Nathalie ZAMORA.

*Présents* : Stéphane ALLAIS, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Michel BRÉMOND, Francis BRUSSEAU, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Brigitte DUPRAT, Franck DUVAL, Martine FÉRIAUD, Jean-Louis PASCAL, Nicolas PONZO, Elisabeth TROLET, Nathalie ZAMORA

*Absents excusés et représentés* : Anne GIOVANELLI (qui a donné pouvoir à Corinne DIASPARRA), Laurence VILLEMIN (qui a donné pouvoir à Christian CORNILLAC)

*Absents excusés* : /.

*Absents* : Stéphanie MONTAUD.

*Date de convocation du Conseil municipal* : 4 juillet 2017.

*Lieu* : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

*Nombre de conseillers* : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 16 + 2 pouvoirs.

### 1. **Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne Mme Zamora comme Secrétaire de séance

### 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2017.**

Le procès verbal du 7 juin 2017 est approuvé par 16 présents.

A la demande de Mme Fériaud, une minute de silence est observée par le Conseil municipal en hommage à Mme Simone Weil.

### 3. **Adoption de l'ordre du jour**

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : la signature d'un bail de location avec Mme de Chassey-Parzy et Mme Rafin pour un local au Pôle médical.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 4. **Délibération n° 2017-46**

#### **Bail de location avec Mme de Chassey-Parzy et Mme Rafin**

Le Maire explique Mme de Chassey-Parzy, ergothérapeute, souhaite reprendre le bail de Mme Hyronde au Vieux relais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Dans un courrier adressé à la Commune ce jour, elle explique qu'elle souhaite partager le local avec Mme Maud Rafin.

Le Maire explique que le bail doit, en conséquence, directement viser les deux locataires.

Après avoir pris connaissance du projet de bail, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la signature dudit bail à la condition expresse que les deux noms soient effectivement visés.
- Donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre la bonne exécution.

### 5. **Délibération n° 2017-47**

#### **Création du centre-bourg de Mirabel – Choix du cabinet d'étude**

Le Maire explique que la procédure d'appel public à la concurrence s'est achevée le mardi 6 juin à 12h00. La Commission d'Appel d'offres s'est réunie une première fois le 6 juin à 18h30

pour l'ouverture des plis, puis une phase d'entretiens individuels s'est tenue le vendredi 9 juin dans l'après-midi.

La Commission d'Appel d'offres s'est à nouveau réunie le 21 juin 2017.

Le rapport d'analyse des offres fait état du classement suivant :

1. Jean-Luc Cerutti : 18/20 (note prix : 10 et note technique : 7,5)
2. Planisphère : 17,36/20 (note prix : 7 et note technique : 9,8)
3. Blau architectes : 15,57/20 (note prix : 7,64 et note technique : 8)
4. Armand Coutelier : 15,31/20 (note prix : 7,76 et note technique : 7,5)

Le Maire explique qu'au vu du prix et des notes techniques obtenues dans le rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres a choisi M. Cerutti.

Après avoir consulté le rapport d'analyse des offres, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1° Attribue le marché à M. Jean-Luc Cerutti

2° Donne pouvoir au Maire pour signer le marché et en suivre l'exécution.

## **6. Délibération n° 2017-48**

### **Don Association des Parents d'Elèves**

Le Maire explique que l'APE a fait un don à la Commune d'un montant de 7 599,00 € suite à l'achat et à l'installation des vidéoprojecteurs aux écoles.

Stéphane Allais, Président de l'APE, remercie la Mairie pour son soutien et sa présence dans tous les projets portés par l'association et remercie les membres du service technique, en particulier Max Alexis et Hervé Riboulet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte le don de l'APE d'un montant de 7 599,00 €

## **7. Délibération n°2017-49**

### **Recrutement d'agents contractuels sur la base de l'article 3-1 de la loi n°84-53**

Le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint proposent qu'une délibération de principe soit prise aux fins d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour remplacer des agents contractuels ou des fonctionnaires momentanément indisponible, dans les limites fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (accroissement temporaire ou saisonnier d'activité).

Ils expliquent que cette délibération permettrait d'être plus réactif et de ne pas perdre de temps lorsque des besoins urgents de remplacement seraient avérés, dans le but d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour remplacer des agents contractuels ou des fonctionnaires momentanément indisponible dans les limites fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- Donne pouvoir au Maire aux fins de signer les contrats de travail correspondants.

## **8. Questions diverses**

- M. Bérenger explique qu'il a été contacté par la personne en charge de l'enlèvement du bac à verre, quartier Gironde. Cette dernière signale que, lors de sa manœuvre, son camion heurte régulièrement les arbres alentours et demande s'il était possible de procéder à l'élagage de ces derniers. Le Maire précise que ce sera fait.
- M. le Maire explique qu'il faudrait faire appel à une entreprise aux fins de labourer et préparer

le sol des futurs jardins familiaux. Une entreprise sera sollicitée.

- M. Donzet explique que la Direction des Services Départementales de l'Éducation Nationale de la Drôme, réunie mercredi 5 juillet 2017, a validé le retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée scolaire prochaine avec une adaptation des horaires comme suit : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00. Il précise que la garderie sera ouverte à partir de 16h00. Il explique que l'aide aux devoirs sera maintenue. Des intervenants, payés par la Municipalité, interviendront pendant le temps scolaire. Il rappelle que ce changement de rythme n'a été possible sur la Commune que parce que les parents, enfants, Conseils d'école et la Municipalité étaient unanimement d'accord.

- M. Donzet évoque le dossier de la Place de la Libération. Il précise que, dans le cadre du recours contentieux exercé par certains riverains, la Municipalité a demandé la clôture de l'instruction. Le juge a arrêté au 15 juin dernier la production de pièces complémentaires. Pourtant, les requérants ont produit un nouveau mémoire le 19 juin. Dans sa réponse, la municipalité insiste donc sur l'irrecevabilité de ce nouveau mémoire, car hors délais, et reproduit à l'identique ses précédentes écritures.

M. Bérenger, en s'appuyant sur le rapport de l'arboriste de mars 2011, rappelle que certains arbres devaient normalement être abattus avant fin 2012. M. Bérenger explique que certaines branches pourraient tomber, du fait de leur mauvais état, ce qui constitue une menace pour la sécurité des passants. Cette dernière ne saurait être mise en cause et ce malgré l'existence du recours contentieux. Il précise que cette situation s'aggrave et devient de plus en plus dangereuse. Le Maire dit qu'il va prendre des dispositions adaptées pour la mise en sécurité desdits arbres.

- M. Donzet dit que le chantier du Café de France a redémarré, les travaux ont repris.

- Le Maire précise qu'il a pris un arrêté pour l'ensemble du village pour limiter les déjections canines sur la voie publique. Il demande à ce que chaque habitant soit citoyen et ramasse les déjections animales.

La Secrétaire de séance,  
Nathalie ZAMORA

